



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Isere

Question écrite n° 59414

Texte de la question

M Richard Cazenave attire l'attention de M le ministre de la recherche et de l'espace sur l'arrêt éventuel du réacteur Siloe, implanté à Grenoble sur le site du Centre d'études nucléaires de Grenoble (CENG). Une telle décision du CEA entraînerait des conséquences techniques et économiques très graves pour l'avenir du CENG, et plus largement pour la recherche électronucléaire française. Il voudrait en évoquer trois. Il existe en France deux réacteurs d'irradiations technologiques : Siloe, implanté à Grenoble, et Osiris, à Saclay. Actuellement, les besoins des clients de ces deux réacteurs, que sont le CEA, EDF et Framatome, dépassent largement la capacité de production d'un seul de ces réacteurs. L'arrêt de l'un d'entre eux ralentirait inévitablement tous les efforts de la recherche française dans ce domaine. Par conséquent, il est extrêmement dangereux de faire reposer ce savoir-faire français sur un seul réacteur. D'autre part, l'arrêt de Siloe équivaut à la disparition d'un outil remarquable qui, avec le Synchrotron et le réacteur à haut flux, font de Grenoble un pôle européen, universitaire et scientifique, reconnu dans le monde entier et auquel se greffent de nombreuses unités scientifiques prestigieuses telles que le CNRS ou l'ILL. En outre, la fermeture de Siloe induirait de graves difficultés financières pour toutes les entreprises de sous-traitance vivant des travaux du réacteur. Enfin, le coût du transfert des équipements de pointe et des irradiations technologiques de Siloe vers Osiris, envisagé par le CEA, serait extrêmement élevé (de l'ordre de 80 millions de francs) et dépasserait largement les économies possibles proposées par plusieurs chercheurs du CENG. Les propositions du CENG consistent à diminuer, d'une part, la puissance des réacteurs de 35 mW à 29 mW et, d'autre part, l'activité annuelle de Siloe de 190 jours à 140 jours et celle d'Osiris de 190 jours à 150 jours. Ces mesures généreraient un gain de 10 p 100 du budget de fonctionnement des deux réacteurs, soit une somme correspondant aux économies recherchées par le CEA soucieux de rationaliser ses moyens lourds en ces périodes de restriction budgétaire. En outre, cette solution n'entraînerait aucun investissement supplémentaire, ni dépense de transfert. Par ailleurs, les ingénieurs du CENG proposent, d'une part, le transfert des irradiations technologiques de longue durée sur le réacteur Osiris et, d'autre part, le maintien des irradiations analytiques - moins traditionnelles - et la recherche fondamentale sur le site de Grenoble. L'ensemble de ces mesures permettrait de sauvegarder la recherche fondamentale, de préserver les activités économiques du pôle scientifique grenoblois et respecterait le souci du CEA de réaliser des économies notables. En outre, ces propositions ont été confirmées par un rapport d'expert. C'est pourquoi, soucieux de l'avenir du CEA et du CENG, il lui demande de bien vouloir reconsidérer le devenir du réacteur Siloe au regard de ces éléments.

Texte de la réponse

Reponse. - Le CEA procède actuellement à un examen des perspectives d'évolution des réacteurs expérimentaux qu'il utilise pour des irradiations technologiques, pour des productions industrielles, et pour certains travaux de recherche fondamentale. Cet examen, qui fait suite à un débat du comité à l'énergie atomique, contribue à la préparation des décisions que le Gouvernement aura à prendre au cours de l'année à venir pour faire face aux besoins dans ce domaine à moyen terme (au-delà de 1995). Actuellement, le CEA dispose de deux réacteurs de type piscine (Osiris à Saclay et Siloe à Grenoble) dont les capacités sont voisines

et les programmes complémentaires. Dans la mesure où ces réacteurs ont un plan de charge assuré jusqu'en 1995, la fermeture de Siloe n'est a priori pas envisagée avant cette date : il n'y a donc pas de problème à court terme. Sans préjuger des résultats des études en cours, il est vraisemblable que certaines installations existantes devront être remplacées. Ce remplacement devra être étudié en tenant compte, notamment, des possibilités de coopérations européennes. Il serait prématuré de débattre de la localisation des futures installations.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59414

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche et espace

Ministère attributaire : recherche et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2874